

Image not found or type unknown



Location chambre et 1/2 part fiscale supplémentaire.

Par **socrate33**, le **24/04/2015** à **07:05**

Bonjour,rrnrnVoici ma situation : Je suis divorcé et bénéficie d'une demi-part fiscale supplémentaire pour avoir élevé seul mon enfant pendant plus de 5 ans (maintenant vivant hors de mon domicile et fiscalement autonome). J'envisage de louer (rédaction d'un bail) une chambre à une personne qui veut en faire sa résidence principale. Au titre de l'art. 35 Bis du CGI et si je respecte le plafond des loyers, vais-je conserver ma demi-part supplémentaire ?
rnDans l'attente de votre réponse, recevez mes sincères salutations.rnjmp